

615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Présentation des résultats de l'étude relative au  
renforcement du positionnement européen de  
Strasbourg, menée par les cabinets Schell, Arcturus  
Group et Miller&Meier.**

CD/2019/047

**Service chef de file :**

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le début d'un nouveau mandat européen représente pour Strasbourg, siège du Parlement, un enjeu majeur.

Membre actif de la Task Force Strasbourg The Seat, le Département du Bas-Rhin a proposé, dans ce cadre, de conduire une étude consacrée à l'accessibilité du siège et au renforcement des institutions européennes en Alsace.

Cette mission, conduite en deux étapes, se donne pour objectif :

- lors de la phase I : d'établir un diagnostic objectif et précis de la position actuelle du siège du Parlement européen auprès des collaborateurs et parlementaires européens, fonctionnaires permanents du Parlement européen, fonctionnaires de la Commission européenne et des institutions dont le siège est basé à Strasbourg. Il intègre une évaluation des questions logistiques dont on sait qu'elles sont centrales dans la contestation du siège : modalités d'accès, conditions de travail et hébergement. Cette première phase souhaitait également mesurer la part modale des différents moyens de transport, notamment celle de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, dans un contexte très concurrentiel. La phase I a démarré en mai 2019 et s'est terminée à l'été. Elle a permis de dresser un bilan de mandature utile pour la phase II.

- La phase II permettra de dégager un plan d'amélioration de l'offre d'accueil et de l'accessibilité en tenant compte du nouveau contexte politique et du positionnement des acteurs. Elle permettra aux défenseurs du siège de disposer d'utiles données statistiques et d'une synthèse des recommandations ayant fait l'objet d'un consensus très large au sein de la Task Force et au-delà.

Les résultats de l'enquête quantitative et de l'enquête qualitative (résultats et analyse stratégique) de la phase I sont joints en annexe de ce rapport.

## **1. Le statut européen de Strasbourg : un enjeu politique et économique pour l'Alsace et le Rhin Supérieur**

Le statut européen de Strasbourg est un enjeu politique et économique de premier plan, tant pour le territoire strasbourgeois et alsacien que pour l'Etat français et le Rhin Supérieur. Résultat d'un choix historique des Etats fondateurs des premières Communautés européennes et symbole de réconciliation franco-allemande, Strasbourg accueille, depuis 1952, le siège du Parlement de l'Union européenne. Strasbourg a également été choisie dès 1949 pour héberger le Conseil de l'Europe, qui a par la suite permis l'essor de la Cour européenne des Droits de l'Homme et de différents organes associés. Avec l'ensemble de ces institutions et la présence de 75 représentations diplomatiques et consulats, Strasbourg est le **deuxième centre diplomatique du territoire français** après Paris.

Strasbourg partage avec New York et Genève la particularité d'être l'une des trois villes dans le monde à accueillir le siège d'organisations internationales sans être capitale d'Etat.

Pour Strasbourg et sa région, ce statut est une composante essentielle de son **rayonnement** : les institutions internationales de Strasbourg représentent 28 000 emplois indirects et près de 800 millions d'euros de retombées. Elles alimentent des activités de services et d'hébergement, un rayonnement touristique, une attractivité universitaire (20% d'étudiants étrangers), la présence de grandes écoles, mais aussi des sièges d'entreprises, des activités événementielles et une offre culturelle liée à l'image européenne de la ville.

Bien que le siège strasbourgeois du Parlement Européen soit inscrit dans les traités, la réduction de la durée des sessions plénières à Strasbourg et la tenue à Bruxelles, non seulement des nombreuses réunions de commissions, mais aussi de sessions extraordinaires de plus en plus fréquentes a progressivement affaibli le rôle dévolu à la capitale européenne de la France.

Strasbourg a pourtant un **rôle essentiel à jouer dans la construction de l'Europe politique et citoyenne de demain**. Concentrant les sièges d'institutions qui représentent les peuples européens et la défense de leurs droits (Parlement européen, Conseil de l'Europe, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Centre Européen de la Jeunesse, Médiateur européen), Strasbourg peut s'affirmer comme **capitale de la démocratie et de la citoyenneté européennes**. Par son histoire et sa position géographique au cœur de l'espace rhénan, la capitale parlementaire européenne est ancrée dans un territoire d'innovations transfrontalières, moteur de la relation franco-allemande, où se construit l'Europe du quotidien, au plus proche des citoyens.

## **2. Le Département du Bas-Rhin : un rôle moteur pour le renforcement du statut européen de Strasbourg – Présentation de l'étude**

**Dans le contexte de nouvelle mandature européenne, la défense du siège du Parlement européen et le renforcement de la vocation européenne du territoire sont des enjeux essentiels, au cœur des priorités du Département du Bas-Rhin.**

L'engagement du Département en faveur de la défense du statut européen de Strasbourg se traduit par une politique volontariste basée sur :

- un renforcement de l'effort financier dans le cadre du **contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne »**, passant de 3,4 M€ sur la période 2014-2017 à 12,5 M€ pour la période 2018-2020
- **le portage d'une étude en 2019 sur le renforcement du positionnement européen de Strasbourg**, en complément des crédits inscrits au contrat triennal.

L'exécutif départemental a souhaité renouveler son soutien à la capitale européenne sous une autre forme, en mandatant sa propre étude, après accord trouvé avec les membres de la Task Force « Strasbourg the Seat ».

L'étude a ainsi été confiée en janvier 2019 au cabinet Schell, en association avec Arcturus Group et Miller&Meier pour une durée de 10 mois.

Cette étude doit permettre de :

- **bénéficier d'un état des lieux objectif et précis** de l'attractivité actuelle de Strasbourg et du siège européen auprès du « staff européen » (cœur de cible : eurodéputés, fonctionnaires et lobbyistes), ainsi que des conditions pratiques d'accueil ;
- **bénéficier d'un plan d'actions** en termes **d'offre de services** (hébergement, transports et accessibilité, cadre de vie), destiné à renforcer l'attractivité de Strasbourg en tant que capitale européenne.

**L'étude se déroule en deux phases** : un premier temps avant les élections européennes, destiné à recueillir, entre autres, les avis des députés européens sortants et leurs équipes ; un deuxième temps, de juillet à novembre 2019 visant à ajuster les orientations de la première phase au regard du nouveau contexte parlementaire.

Basée à la fois sur une trentaine d'entretiens qualitatifs avec des décideurs et acteurs stratégiques européens, et sur un questionnaire quantitatif diffusé largement auprès des publics cibles (plus de 2 000 personnes), **la première phase a permis de disposer d'un état des lieux satisfaisant et représentatif des cibles** :

- bon taux de réponse au questionnaire avec 521 personnes ayant répondu dont 285 à l'ensemble des 63 questions ;
- le profil des répondants apparaît cohérent avec la structure de la population visée bien que l'équilibre homme/femme ne soit pas atteint (66,4% sont des hommes contre 33,6% pour les femmes) ;
- 70% des répondants travaillent au Parlement Européen ou à la Commission ;
- chaque Etat membre est représenté dans l'échantillon par au moins un répondant ayant répondu à l'intégralité du questionnaire.

Au regard des enjeux liés à la relation franco-allemande, une priorité a volontairement été accordée, lors de la première phase, aux cibles françaises et allemandes, répondants majoritaires de l'enquête.

Quant à la deuxième phase, l'objectif visé a été d'élargir l'échantillon représentatif au-delà du profil franco-allemand, de **valider les axes de recommandation prioritaires**, par le biais d'entretiens auprès des députés et décideurs de la nouvelle mandature et d'**identifier les personnalités clefs ainsi que les principaux leviers** permettant à Strasbourg de devenir pleinement la capitale parlementaire et démocratique de l'Union Européenne au cours de l'actuelle mandature.

### **3. Synthèse des enseignements de la phase I : enjeux et perspectives pour la mandature qui débute**

L'étude a permis de recueillir des informations objectives, et nouvelles pour certaines, sur les comportements et les opinions du personnel européen, à savoir :

- **La contestation du siège porte, en grande partie, sur des questions logistiques** : accessibilité, conditions de travail, hébergement.
- **Le « bashing » anti-Strasbourg ne vient pas principalement des parlementaires** mais de leur entourage et des collaborateurs qui se déplacent dans de moins bonnes conditions qu'eux.
- **Le train est le mode de déplacement majoritaire.** Cette donnée, confirmée statistiquement par l'étude, atteste que nombre de parlementaires font leur trajet depuis **Bruxelles où ils résident**. Ce sujet est déterminant puisqu'il pose concrètement la question du risque de concentration et de centralisation en un seul site des décisions qui engagent l'Union Européenne.
- Sur cette question des **déplacements ferroviaires**, l'usage du Thalys charter, mis à disposition des parlementaires européens, offre une solution rapide et confortable pour les déplacements de Bruxelles à Strasbourg depuis la mise en service de la section 2 de la LGV Paris-Strasbourg en 1h46 depuis 2016.
- **Le problème de l'accessibilité se pose dans le cadre de la desserte internationale de Strasbourg.** La plate-forme aéroportuaire est bien identifiée puisque 40% des répondants l'ont citée. Sur cet échantillon (qui n'est pas l'ensemble des parlementaires), Strasbourg-Entzheim est l'aéroport d'arrivée dans 73,33% des cas contre 15,24% pour Francfort et 7,62% pour Bâle-Mulhouse.
- Toutefois, la desserte aérienne reste moins exploitée que les autres modes de transport, le **statut international de la capitale européenne n'est pas prolongé dans le statut de son aéroport** qui subit, de plein fouet, la concurrence des plate-formes voisines. En effet, contrairement au train, le point de départ majoritaire n'est pas Bruxelles, mais des aéroports de départ dans les pays membres.
- **La question de l'hébergement demeure au cœur des critiques contre Strasbourg** : augmentation des tarifs hôteliers en période de session, qualité irrégulière de l'offre, contraintes des réservations. Ce point touche encore plus sensiblement les collaborateurs des parlementaires (prix dépassant le forfait journalier alloué). La question de la rationalisation des modalités de réservation a également été soulevée.

- **Le retour général sur l'offre de restauration et la qualité de vie sur place est bon.**
- **Les conditions de travail** représentent un dernier sujet d'intérêt, particulièrement les bureaux mis à disposition (espace de travail parfois exigus des euro-députés et de leurs collaborateurs) et leur redistribution entre représentations permanentes ou membres du Conseil.

Afin d'apporter une réponse aux enjeux cités, les préconisations de l'étude rejoignent la vision départementale sur la **stratégie à mener, avec les partenaires de la Task Force, pour cette nouvelle mandature.**

#### **La stratégie proposée repose sur quatre axes prioritaires :**

- a) **L'hébergement :** Strasbourg est attendue sur une amélioration et un changement des conditions tarifaires et de services au moment de cette nouvelle mandature. Un projet de centrale de réservation hôtelière est également à l'étude (Ville) afin de mutualiser les besoins et de garantir une stabilité des prix et de l'offre dans le temps.
- b) **Nouvelle offre de mobilité :** bien que la majorité des parlementaires arrivent par le train, l'aéroport d'Entzheim est l'aéroport du Parlement (contrairement à Francfort et Bâle) et doit être renforcé, avec une mise en valeur de son offre (connexion au hub de Munich, nouvelles lignes OSP...) et une meilleure desserte (liaisons Bruxelles-Strasbourg supplémentaires par exemple). L'engagement du Département pour la fiscalité de l'aéroport et pour un dispositif dérogatoire apparaît donc juste et nécessaire. Par ailleurs, une meilleure desserte ferroviaire est souhaitée, confortant ainsi l'implication du Département pour la finalisation du tronçon LGV Kehl-Appenweier pour une meilleure connexion de Strasbourg aux axes européens.

#### **Une file dédiée aux parlementaires à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, sous l'impulsion du Département du Bas-Rhin**

A la suite de cette première phase, le Département du Bas-Rhin, l'Etat et l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ont souhaité mettre en œuvre une file dédiée aux parlementaires européens. Elle doit permettre de réduire les délais d'attente et d'améliorer l'accès à la capitale européenne.

Le travail avec les services de l'Etat porte sur le respect des mesures de sécurité tout en simplifiant le traitement des accueils-départs.

Les services pour les parlementaires européens sont progressivement enrichis :

- Un parking « VIP » gratuit au contact de l'aérogare (opérationnel)
- Un salon « VIP » avec collation, presse... (opérationnel)
- Un contrôle sûreté dédié, permettant de supprimer toute attente.

Afin de permettre l'effectivité de cette dernière mesure, l'aéroport procède à l'estimation des moyens matériels nécessaires à sa mise en œuvre. Les agents de sécurité de la société gestionnaire pour le compte de l'aéroport doivent permettre de gérer le flux actuel mais il conviendrait d'isoler physiquement cette file et donc de procéder à des aménagements partiels au sein de l'aérogare.

c) **Espaces de travail pour animer la démocratie européenne** : alors que la nouvelle mandature s'ouvre avec une réduction des bureaux disponibles pour les représentations permanentes des Etats membres, l'augmentation de la surface des bureaux de travail est un véritable enjeu pour affirmer la position strasbourgeoise face à Bruxelles. Le projet de bâtiment pour activités à vocation tertiaire et européenne dans le quartier Archipel-Wacken, pour lequel la Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 9 juillet 2018 a confirmé son soutien en application du Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne 2018-2020 », représente en ce sens un véritable atout.

d) **Organisation d'un lobbying franco-allemand** :

Strasbourg est une ville internationale qui dépend de la volonté de l'Etat pour maintenir son rang et son influence. Il paraît essentiel d'organiser un lobbying plus affirmé des intérêts français, aussi bien au niveau national qu'à l'échelle rhénane. Le Département du Bas-Rhin, en préfiguration du rôle de chef de file de la coopération transfrontalière de la future Collectivité Européenne d'Alsace, a un rôle majeur à jouer sur ce sujet.

**Il conviendra enfin, de s'assurer que le prochain Contrat triennal prenne la mesure de ces différents enjeux.**

Une reconnaissance du rôle de Strasbourg en faveur de la Démocratie et des droits de l'Homme, **la place particulière des enjeux transfrontaliers** comme moyens privilégiés de renforcer l'intégration européenne à l'échelle des territoires, plaident notamment pour un volet dédié aux coopérations transfrontalières dans le futur contrat. Un tiers des citoyens européens vivent en zones frontalières. Ils sont les premiers à expérimenter les intérêts et les contraintes de la proximité avec un autre pays de l'Union.

**Le rapport détaillé de la phase I de l'étude est annexé à cette synthèse.**

La Commission « Attractivité, Développement du Département et Relations Institutionnelles », réunie le 3 octobre 2019 et après avoir pris connaissance de l'étude, a donné un avis favorable aux préconisations présentées.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après avoir délibéré, le Conseil Départemental:*

- prend acte de la phase I de l'étude relative au renforcement du positionnement européen et de l'accessibilité de Strasbourg, par les cabinets Schell, Arcturus Group et Miller&Meier ;

- décide d'approuver le plan d'actions intégré à l'étude, destiné à renforcer le positionnement européen de Strasbourg, sous l'impulsion du Département du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 23/10/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY